AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0437
FR0000075392-FS0189

21 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2014, la société Financière MG3F[1] (16 rue Pierre Mendès France, 69120 Vaulx-en-Velin), a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mars 2014, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50% du capital de la société ORAPI et détenir 1 447 540 actions ORAPI représentant 2 895 080 droits de vote, soit 43,97% du capital et 53,16% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession hors marché d'actions ORAPI.

[1] Contrôlée par la société GC Consult, elle-même contrôlée par M. Guy Chifflot.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 292 327 actions représentant 5 445 819 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.